



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/136

**OBJET : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
VIVANTS**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 5 novembre 2018

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 novembre 2018

**Le 13 novembre de l'année deux mille
dix-huit à 18h30**

à La Brède – Salle des Fêtes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	E	M. FATH
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme LABASTHE
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROSSE Michèle	E	M. GACHET	LACOSTE Benoit	P	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	E	M. LARRUE	CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	E	M. LEMIRE	BORDELAIS Jean-François	E	Mme BURTIN DAUZAN
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN- DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, M. CHEVALIER est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/136

**OBJET : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
VIVANTS**

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu la délibération 2017/87 du 27 juin 2017 sur la mise en place du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle sur la Communauté de communes de Montesquieu,

Vu la délibération 2017/135 en date du 7 novembre 2017 concernant le festival Méli-Mélo 2018,

Vu la délibération 2018/122 en date du 25 septembre 2018 sur la convention cadre Scène Partenaire 2018-2021,

Vu la délibération 2018/101 du 5 juillet 2018 sur le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour la période 2018-2019,

Vu la délibération 2018/124 en date du 25 septembre 2018 concernant le festival Méli-Mélo 2019,

Vu l'avis de la commission « Vie Locale » du 6 novembre 2018,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) propose des événements culturels à destination du jeune public et de leur famille, notamment dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, musique, danse...). Ces événements sont essentiels pour le rayonnement et l'attractivité du territoire et pour le développement d'une démocratisation culturelle auprès des jeunes.

La programmation de ces spectacles par la Communauté de Communes est régulière, avec le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle, signé pour trois ans. La CCM voit ainsi son rôle d'organisateur et de coorganisateur renforcé. Cela implique son encadrement par une licence d'entrepreneur de spectacles.

La licence d'entrepreneur de spectacles vivants

La licence d'entrepreneur du spectacle obligatoire, a pour objectif principal de réglementer la profession du spectacle vivant, conformément à la loi du 13 novembre 2000.
Des sanctions sont prévues en l'absence de cette licence.

La Communauté de Communes propose plus de six représentations par an, elle doit donc obligatoirement être en possession d'une licence.

La licence se décline en trois catégories en fonction de l'activité « spectacles » de chaque structure.

Compte-tenu de son activité, la CCM doit se munir de :

- la licence 2 destinée aux producteurs de spectacles ou entrepreneur de tournées ayant la responsabilité du plateau artistique, notamment celle d'employeur ;
- la licence 3 destinée aux spectacles, ayant la charge, dans le cadre d'un contrat, de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité des spectacles ou entrepreneur de tournées n'ayant pas la responsabilité du plateau artistique.

Les licences d'entrepreneur de spectacles vivants sont délivrées à une personne physique, elles sont personnelles et nominatives. Les licences sont gratuites et non cessibles. Elles sont à demander auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et sont validées en commission régionale. Ces commissions ont lieu tous les trois mois et la demande est à transmettre 2 mois avant la commission.



Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20181113-2018_136-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2018/136

**OBJET : LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES
VIVANTS**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Désigne Madame Burtin Dauzan comme porteur de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- Mène toute action permettant de mettre en œuvre la présente délibération ;
- Engage les démarches nécessaires pour l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget afférent.

Fait à Martillac, le 13 novembre 2018

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement

**DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS
pour une durée de trois ans renouvelable**

**A adresser à la direction régionale des affaires culturelles de la région
de l'établissement principal de l'entreprise, voir notice Cerfa n° 5814 :**
[https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?
cerfaFormulaire=11780&cerfaNotice=50814](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=11780&cerfaNotice=50814)

STRUCTURES ETABLIES EN FRANCE

Ordonnance 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée par la Loi n° 99-198 du 18 mars 1999,
code du travail articles L 7122-1 et suivants, D 7122-1 et suivants
arrêté du 20 décembre 2012.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

**I IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE LICENCE
(personne physique, le cas échéant représentant légal d'une personne morale)**

ETAT CIVIL

Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénom(s) : Pseudonyme :

Date de naissance : Nationalité :

COORDONNEES PERSONNELLES (personnes sans domicile ni résidence fixe : complément en cadre II)

N° Voie (bâtiment, résidence, ...)

Code postal : Commune: Pays :

Tél : Portable : Fax:

Courriel :

Le cas échéant, site internet :

DIPLOME / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE / FORMATION PROFESSIONNELLE

Diplôme attestant de deux années d'enseignement supérieur (« bac + 2 » antérieur à la réforme « LMD », BTS ou un DUT) ; ou diplôme de l'enseignement supérieur ayant conduit à la délivrance de 120 crédits du système européen de transfert de crédit (ECTS). Domaine indifférent Précisez :

Expérience professionnelle dans le domaine du spectacle (1 an minimum) métier administratif, technique ou artistique Précisez :

Formation professionnelle dans le domaine du spectacle (500h minimum) Précisez :

AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES, le cas échéant

Agent artistique

Fonctionnaire (de l'État, territorial, hospitalier)

Autres (préciser):

AVEZ-VOUS DEJA PERSONNELLEMENT BENEFICIE D'UNE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS ?

Oui Non

Si oui, renseigner pour la ou les licence(s) (compléter le cas échéant sur papier libre) :

Date de délivrance de la licence : / ___ / ___ / ___ / N° de licence : Organisme :

Date de délivrance de la licence : / ___ / ___ / ___ / N° de licence : Organisme :

III FORME JURIDIQUE DE L'ORGANISME

Ne cocher qu'une seule case

ASSOCIATION Loi 1901 Loi 1908**FONDATION** Oui**ENTREPRISE PRIVEE** SA (Société anonyme) SARL (Société à responsabilité limitée) EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) GIE (Groupement d'intérêt économique) SNC (Société en nom collectif) SCOP (Société coopérative ouvrière de production)
Sont classées ici les SCOP SARL et les SCOP SA SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) ENP (Entreprise individuelle en nom propre)

Sont classés ici les personnes physiques, les commerçants, artisans. Leur inscription au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés est obligatoire.

 SAS (Société par actions simplifiées) Autres**ORGANISME PUBLIC** Régie à caractère administratif Régie à caractère industriel ou commercial EPA (Etablissement public administratif) EPIC (Etablissement public industriel et commercial) EPCC (Etablissement public de coopération culturelle) Service ministériel Collectivité territoriale Groupement de collectivités territoriales

Notamment les communautés de communes, communautés d'agglomérations, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes...

ORGANISME MIXTE SEM (société d'économie mixte) Autre**INSCRIPTION A UN REGISTRE**Répertoire des métiers : Oui NonRegistre du commerce et des sociétés : Oui Non**L'ORGANISME EST:** Constitué En cours de constitution

IV TYPE DE STRUCTURE (ne cocher qu'une seule)

Envoyé en préfecture le 20/11/2018

Reçu en préfecture le 20/11/2018

Affiché le

SLOK

ID : 033-243301264-20181113-2018_136-DE

<input type="checkbox"/> Etablissement public du ministère chargé de la culture (1)	<input type="checkbox"/> Centre dramatique national (2)
<input type="checkbox"/> Centre chorégraphique national (3)	<input type="checkbox"/> Scène nationale (4)
<input type="checkbox"/> Théâtre de ville (5)	<input type="checkbox"/> Compagnie (structure de rue, ... hors musique)
<input type="checkbox"/> Orchestre national ou régional (6)	<input type="checkbox"/> Opéra (7)
<input type="checkbox"/> Autre ensemble ou groupe de musique	<input type="checkbox"/> Théâtre privé en lieu fixe (8)
<input type="checkbox"/> Producteur, entrepreneur de tournées, diffuseur sans lieu fixe	<input type="checkbox"/> Cabaret, music-hall (9)
<input type="checkbox"/> Festival (10)	<input type="checkbox"/> Auditorium, salle de concert
<input type="checkbox"/> Petite salle de musique (Smac, jauge < 500 personnes,...)	<input type="checkbox"/> Salle ou lieu conventionné et /ou labellisé (11)
<input type="checkbox"/> Autre salle de spectacle	<input type="checkbox"/> Salle polyvalente (12)
<input type="checkbox"/> Agence d'événement (13)	<input type="checkbox"/> Événementiel, programmations diverses, animation (14)
<input type="checkbox"/> Prestataire technique du spectacle vivant	<input type="checkbox"/> Structure itinérante et/ou démontable (15)
<input type="checkbox"/> Entrepreneur de bal (16)	<input type="checkbox"/> MJC ou autre structure socioculturelle
<input type="checkbox"/> Parc de loisirs, d'attractions	<input type="checkbox"/> Casino, discothèque, hôtel, café, restaurant (17)
<input type="checkbox"/> Conservatoire, autre lieu d'enseignement	<input type="checkbox"/> Comité des fêtes, comité d'entreprise (18)
<input type="checkbox"/> Autres	Préciser :

1. Sont classés ici les six théâtres nationaux (Opéra national de Paris, Comédie Française, Théâtre national de l'Odéon - Théâtre de l'Europe, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de Strasbourg), ainsi que les EPIC ou EPA dépendant du ministère de la Culture qui interviennent dans le spectacle vivant mais qui ont des missions culturelles plus larges (EPPGHV, Centre Georges-Pompidou, etc.).
2. Sont classés ici les centres dramatiques nationaux (CDN), les centres dramatiques régionaux (CDR) et les CDR assimilés (ex : les Tréteaux de France).
3. Sont classés ici exclusivement les entreprises reconnues par le ministère de la Culture sous le label «centres chorégraphiques nationaux» (CCN).
4. Sont classés ici exclusivement les établissements ayant le label «scène nationale».
5. Sont classés ici tous les lieux fixes qui disposent d'un équipement professionnel spécifique et sont susceptibles de présenter de façon durable et régulière, sinon permanente, des spectacles au cours de la saison artistique. Ces lieux sont majoritairement subventionnés par les collectivités territoriales et peuvent être également reconnus comme scènes conventionnées. S'y retrouvent classés, à côté des structures qui s'identifient déjà sous le titre théâtres de ville, les théâtres municipaux.
6. Sont classés ici les orchestres nationaux de région et les autres formations orchestrales permanentes qui s'inscrivent dans la politique de décentralisation culturelle.
7. Sont classés ici également les opéras nationaux de région.
8. Sont classées ici les entreprises privées en lieu fixe dont l'activité principale est la présentation de spectacles dramatiques, lyriques et chorégraphiques et notamment les théâtres privés.
9. Sont classées ici les entreprises au sein desquelles l'activité principale de représentation d'un spectacle est associée à un service de boisson ou de restauration, le droit d'entrée associant le plus souvent l'accès à la salle et au spectacle et le prix d'une consommation ou d'un repas.
10. Ne sont pas classées ici les structures qui, outre leurs activités de production de spectacles, peuvent organiser, programmer ou participer à l'organisation d'un festival.
11. Sont classées ici les salles dont l'activité principale est l'accueil et/ou la diffusion de spectacles musicaux, dramatiques, chorégraphiques... et qui correspondent, de par leur jauge et leurs activités, à des labels particuliers (Zénith, SMAC...). Elles peuvent être liées à l'Etat et/ou aux collectivités territoriales par conventions.
12. Sont classées ici des salles qui ne sont pas dédiées exclusivement au spectacle vivant et qui peuvent accueillir d'autres types de manifestations sportives, événementielles ou culturelles.
13. Sont classées ici les entreprises qui interviennent dans les domaines de la communication par le spectacle et l'événement.
14. Sont classées ici les entreprises qui proposent des spectacles « clef en main » sans développer d'activités réelles de production.
15. Sont classées ici toutes les entreprises disposant de chapiteaux ou de structures démontables, pour leurs propres besoins ou pour les besoins d'autres entrepreneurs.
16. Sont classés ici également les orchestres de bals qui emploient directement des artistes ou des techniciens.
17. Sont classées ici les entreprises dont l'activité principale est étrangère au spectacle mais qui peuvent organiser des spectacles comme activités de renfort.
18. Sont classées ici les structures d'animation et d'organisation de fêtes tels les comités officiels ou permanents des fêtes, les commissions d'animation touristiques, les offices de tourisme et les associations rurales. Y sont classés également les comités d'entreprises.

V ACCORD COLLECTIF OU TEXTE STATUTAIRE

(ne cocher qu'une seule case)

<input type="checkbox"/> CC Nationale des entreprises artistiques culturelles	<input type="checkbox"/> CC Nationale des théâtres privés
<input type="checkbox"/> CC Nationale des entrepreneurs de spectacles (tournées)	<input type="checkbox"/> CC Nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant
<input type="checkbox"/> CC Nationale des Parcs, loisirs et d'attractions	<input type="checkbox"/> CC Chanson, variétés et jazz, spectacles musiques actuelles
<input type="checkbox"/> Accord d'entreprise ou accord collectif	<input type="checkbox"/> CC Nationale de l'animation
<input type="checkbox"/> Fonction publique territoriale	<input type="checkbox"/> CC Nationale des entreprises techniques
<input type="checkbox"/> Autre convention collective	<input type="checkbox"/> Fonction publique d'Etat
<input type="checkbox"/> Sans convention ni accord collectif	

Préciser l'intitulé ou l'identifiant de la convention collective (IDCC) :**VI RELATIONS AVEC LES POUVOIRS PUBLICS**

convention et/ou subvention et/ou aide en cours

Durée inférieure à un an (1)	Durée égale ou supérieure à un an (2)	Aucune ou négligeable (cocher la case) (3)
<input type="checkbox"/> Etat	<input type="checkbox"/> Etat	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Région	<input type="checkbox"/> Région	
<input type="checkbox"/> Département	<input type="checkbox"/> Département	
<input type="checkbox"/> Ville(s)	<input type="checkbox"/> Ville(s)	

1. Lien qui donne lieu à contrat ou convention (pour une durée inférieure ou égale à un an), ou aide par l'intermédiaire d'un fonds de soutien (ex : aide ponctuelle, aide au projet...).

2. Lien qui donne lieu à contrat ou convention, pour une durée supérieure à un an (ex : subvention de fonctionnement pluriannuelle, régie, délégation de service public...).

3. Pas de lien entre l'entrepreneur et l'Etat ou les collectivités territoriales (ni financement, ni mise à disposition, ni mission...).

VII FONCTION DU REPRESENTANT AU SEIN DE L'ORGANISME (ne cocher qu'une seule case)**ASSOCIATION/ORGANISME PUBLIC :**

- Président
 Membre du conseil d'administration
 Membre du bureau
 Salarié(e) (désigné par les statuts, pour les associations)
 Maire, membre du conseil municipal
 Personne mandatée par l'organisme

SOCIETE

- Gérant/cogérant (SNC, SARL, EURL, SCOP-SARL)
 Président ou Directeur général ou Directeur général délégué (SAS)
 Président du directoire ou Directeur général unique (SA à Conseil de surveillance)
 Directeur général ou Directeur général délégué (SA à conseil d'administration ; SCOP-SA)
 Autre personne ayant pouvoir d'engager à titre habituel la société et désignée expressément dans les statuts ou par le représentant légal

Date de désignation du représentant au sein de l'organisme : / ___ / ___ / _____ /

VIII ACTIVITES ENVISAGEES

(Ne cocher qu'une seule case, correspondant à l'activité dominante)

<input type="checkbox"/> Théâtre, marionnettes mime, conte, imitation, fantaisie	<input type="checkbox"/> Danse
<input type="checkbox"/> Musique classique et lyrique ainsi que les ballets classiques qui en dépendent	<input type="checkbox"/> Variétés, chansons jazz, musiques actuelles
<input type="checkbox"/> Cabaret, arts visuels revues, attractions qui les accompagnent	<input type="checkbox"/> Cirque, arts de la piste
<input type="checkbox"/> Spectacle de rue	<input type="checkbox"/> Spectacle pluridisciplinaire : spectacle au sein duquel se trouvent des artistes de plusieurs disciplines artistiques (chant, danse, comédie, acrobaties...) ce qui rend impossible la référence à une seule discipline dominante.
<input type="checkbox"/> Sans genre dominant (tous types de spectacles) : alternance de spectacles de disciplines différentes (spectacles musicaux, spectacles dramatiques, spectacles chorégraphiques...). Les prestataires de services techniques du spectacle sont également classés ici.	
<input type="checkbox"/> Autre Préciser :	

IX IDENTIFICATION DE LA LICENCE**CATEGORIE(S) DE LICENCE(S) DEMANDEE(S) (ne cocher qu'une seule case)** Licence de catégorie 1 Licence de catégorie 2 Licences de catégories 1 et 2 Licences de catégories 1 et 3 Licences de catégories 1, 2 et 3**COMPLEMENT POUR LES ENTREPRENEURS DE TOURNEES :**Si l'activité d'entrepreneur de tournée est envisagée, cocher la case :

Dans ce cas, cette activité est envisagée dans le cadre de :

la licence de catégorie 2 : Oui Nonla licence de catégorie 3 : Oui Non**DANS LE CAS DES DEMANDES DE LICENCE DE CATEGORIE 1****Préciser la formation en matière de sécurité de la personne assurant la sécurité :** Formation auprès d'un organisme agréé de formation à la sécurité du spectacle adaptée à la nature des lieux de spectacles vivants Cours de formation équivalent à la formation adaptée à la nature des lieux de spectacles (NB : le SSIAP n'est pas un cursus équivalent), préciser :**Si cette personne n'est pas le candidat, préciser, pour le détenteur de la formation :**Civilité : Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Fonction au sein de l'organisme :Si la personne est salariée préciser **la nature et la durée du contrat de travail** :**Nomenclature des types de lieu**

Type n° 1 : Opéra

Type n° 2 : Salle de concert

Type n° 3 : Théâtre

Type n° 4 : Salle polyvalente

Type n° 5 : Cabaret (dont spectacles de revue et les attractions qui les accompagnent)

Type n° 6 : Chapiteau

Type n° 7 : Music-hall

Type n° 8 : Théâtre de marionnettes

Type n° 9 : Restaurant-spectacle

Type n° 10 : Discothèque

Type n° 11 : Thé dansant

Type n° 12 : Cafés concerts

Type n° 13 : Théâtre érotique, Peep-show

Type n° 14 : Lieu de plein air

Préciser les coordonnées de la / des salle(s) ou du / des lieu(x) aménagé(es) pour des représentations publiques (le cas échéant, compléter sur papier libre) :

Site 1	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 2	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 3	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 4	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 5	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 6	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune
Site 7	Nom :		Type de lieu, selon la nomenclature ci-dessus : Type n°
N°	Voie, bâtiment, résidence...	Code postal	Commune

**DECLARATION PREALABLE DU CANDIDAT A LA LICENCE
D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES VIVANTS**

Je soussigné(e)
m'engage à respecter les obligations légales et réglementaires inhérentes à la profession
d'entrepreneur de spectacles.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une décision judiciaire impliquant la faillite personnelle ou l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise commerciale de forme individuelle ou sociale,
- ne pas diriger par personne interposée une ou plusieurs autres entreprises de spectacles, ni agir pour le compte d'un tiers qui serait lui-même entrepreneur de spectacles ou exercerait une influence prépondérante dans la gestion d'une ou plusieurs autres entreprises de spectacles vivants.

Dans le cas où j'aurais demandé une licence de 1ère catégorie et où la personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles n'est pas moi-même et viendrait à quitter l'organisme pour lequel je demande cette licence, je m'engage à justifier auprès de l'autorité compétente de la présence dans l'entreprise d'une personne formée à la sécurité des spectacles, en précisant sa fonction et, si la personne est salariée, la nature et la durée du contrat de travail.

A le

Signature précédée de la mention *lu et approuvé*

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**I- POUR TOUS LES CANDIDATS**

- 1) Tout document officiel en cours de validité établissant l'identité du candidat à la licence.
- 2) La copie du ou des diplôme(s) de l'enseignement supérieur OU la justification, dans le domaine du spectacle vivant ou enregistré, de l'expérience professionnelle OU une attestation de formation professionnelle de 500h dans le domaine du spectacle.
- 3) Un engagement à produire, dans un délai de trois mois à compter de l'attribution de la licence, les attestations d'immatriculation obligatoire aux organismes de protection sociale ou une attestation d'affiliation au guichet unique du spectacle vivant (Guso).
- 4) Les attestations d'immatriculation aux institutions auxquelles l'adhésion est rendue obligatoire par les conventions collectives (FNAS, voir <http://www.fnas.net/> ou CASQ, si vous relevez de la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant – voir notice accompagnant le Cerfa).
- 5) Le calendrier de la programmation envisagée.

6) Pour une licence d'exploitant de lieux :

- Une attestation de formation à la sécurité des spectacles délivrée par un organisme agréé ou la justification de la présence dans l'entreprise d'une personne qualifiée dans le domaine de la sécurité des spectacles ;
- la copie du bail ou du titre d'occupation des lieux et la justification par tous moyens de la jouissance des locaux ;
- pour les établissements soumis à l'obligation de contrôle de la commission pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique :
 - le procès-verbal de visite en cours de validité de la commission, **comportant un avis favorable;**
 - OU pour les établissements de type **chapiteaux, tentes et structures** itinérantes, l'attestation de conformité du chapiteau, de la tente ou de la structure.
- pour les établissements de **5ème catégorie** : une attestation de l'autorité compétente précisant le classement en 5ème catégorie.

II- POUR LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DONT L'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE OU AU REPERTOIRE DES METIERS EST OBLIGATOIRE**1) Pour les entreprises en cours de création :**

La demande de licence doit être effectuée auprès du Centre de formalité des entreprises compétent, conjointement à la demande d'immatriculation.

2) Pour les entreprises déjà immatriculées :

- un extrait de moins de trois mois de cette immatriculation (KBIS).

III- POUR LES PERSONNES MORALES DONT L'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE N'EST PAS OBLIGATOIRE**1) Pour les établissements publics :**

- une copie de l'acte ayant créé l'établissement ;
- l'identification par tout document officiel des personnes ayant le pouvoir général d'engager l'établissement à la date de la demande ;
- la décision désignant le titulaire de la licence.

2) Pour les associations :

- la copie des statuts à jour de toute modification;
- la copie du récépissé de déclaration en préfecture;
- l'identification par tout document officiel des personnes chargées de la direction (membres du bureau) ou de l'administration (membres du conseil d'administration) à la date de la demande ;
- la décision désignant le titulaire de la licence.

3) Pour les salles exploitées en régie directe :

- la décision désignant le titulaire de la licence.

IV- Pour les prestataires de services techniques : copie du label de prestataire de services délivré par la Commission nationale du label (C.N.L).

Ce formulaire, dûment complété selon les informations de la notice cerfa n° 5814, daté, signé et accompagné de l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus, doit être adressé, **par envoi recommandé avec accusé de réception**, au « service licence d'entrepreneurs de spectacles » de la direction régionale des affaires culturelles de la région (DRAC) de l'établissement principal de votre organisme.

Nous vous invitons à prendre connaissance auprès de cette DRAC de la date limite de dépôt des dossiers pour la prochaine réunion de la commission.
Passée cette date, votre dossier sera présenté à la session ultérieure.
En tout état de cause, votre dossier doit parvenir complet à la DRAC concernée **au moins quatre mois avant le début envisagé de l'activité.**

La liste des DRAC et leurs coordonnées sont disponibles sur le site à l'adresse <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Coordonnees>.

Coordonnées des organismes sociaux :

a) URSSAF : antenne du siège social

<http://www.urssaf.fr/> ;

b) AUDIENS : 74, rue Jean Bleuzen – 92177 VANVES – Tél : 08 11 65 50 50

<http://www.audiens.org/> ;

c) CONGES SPECTACLES : 7, rue du Helder – 75440 PARIS Cedex 9 – Tél : 01 44 83 44 40 lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

<http://www.conges-spectacles.org/> ;

d) AFDAS : délégations en région

<http://www.afdas.com/> ;

e) POLE EMPLOI SERVICE : Centre de recouvrement cinéma-spectacle TSA 70113 - 92891 Nanterre Cedex 09 – Tél : 39 95 (0,15€ TTC/min) Lundi au Jeudi : 9h00 - 17h00, Vendredi : 9h00 - 16h00 ; 08 26 08 08 99

<http://www.pole-emploi.fr/> ;

f) FNAS (*Vous devez adhérer au Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles (FNAS) lorsque, quel que soit votre statut, vous êtes une entreprise artistique ou culturelle, de droit privé ou public, dont l'activité principale est la création, la production ou la diffusion de spectacles vivants, et que votre entreprise est **subventionnée** directement. Vous devez en outre appliquer la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles*) :

185, avenue de Choisy – 75013 PARIS Tél : 01 44 24 72 73

<http://www.fnas.net/> ;

NB : CASC: si vous relevez de la convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant, l'organisme social est le Comité d'action sociale et culturelle (CASC), qui sera mis en place lors de l'extension de la convention collective.

g) CMB (géré par AUDIENS) : 74, rue Jean Bleuzen – 92177 VANVES – Tél : 08 11 65 50 50

<http://www.cmb-sante.fr/> ; attestations de cotisations : adhesion@cmb-sante.fr. questions sur les cotisations via audiens : 0 800 940 182 ;

h) Guso : <http://www.guso.fr>.